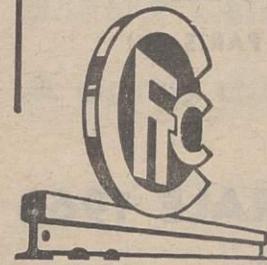


# Le CHEMINOT de France

**ORGANE DE LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS CHRÉTIENS DES CHEMINOTS**

46<sup>e</sup> ANNÉE - NUMÉRO 541  
MENSUEL - 1<sup>er</sup> AVRIL 1963



## Les cheminots face à l'inertie gouvernementale MOUVEMENTS PUISSANTS DANS TOUTE LA FRANCE

### 5 MARS

Pour la défense du droit de grève, par solidarité avec les mineurs en lutte, l'ensemble des cheminots observe 15 minutes d'arrêt de travail à l'appel de C.G.T., C.F.T.C., F.O., F.A.C., C.G.C. et F.G.A.A.C.

### 12 MARS

Arrêt de travail de 2 heures à chaque prise ou fin de service. Pour appuyer la demande de convocation de la commission du statut et l'octroi immédiat d'une allocation de vie chère demandée par la C.F.T.C.

### 15 MARS

Grève de 24 heures décidée quelques heures après la réunion décéante de la commission mixte. Malgré la rapidité de la décision les cheminots ont répondu à 95 % à l'appel des organisations C.G.T., C.F.T.C., F.O. et F.G.A.A.C.

### 21 MARS

Arrêt de 2 heures à chaque prise ou fin de service afin de stimuler les travaux de la commission « Masse » et obtenir à nouveau la réunion de la commission mixte pour la discussion des revendications, lesquelles ne sont pas du ressort du comité des « Sages ». Perturbations dans toute la France, participation massive des cheminots.

### 27 MARS

Nouvel arrêt de 2 heures à chaque prise et fin de service pour une véritable discussion à la commission mixte et la satisfaction des revendications. Arrêts de travail largement suivis.



## PREMIERS RÉSULTATS DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES STABILITÉ DU CORPS ELECTORAL

Nous revenons avec ces élections à un pourcentage normal de participation électorale de 85,32 % et ce malgré les tracts des syndicats « soi disant » indépendants qui préconisaient l'absention. Deux organisations, la C.F.T.C. et la C.G.T. améliorent légèrement leur pourcentage sur les valables exprimés par rapport à 1961. C.F.T.C. + 0,16 %, C.G.T. + 0,84 %, les autres organisations perdent de 0,65 pour F.O. à 1,69 pour la F.A.C.

### COMITÉS MIXTES Echelles 1 à 19

	Voix	1963 % sur valables	1961 % sur valables
C.G.T. ....	183.260	62,05	61,50
C.F.T.C. ....	63.571	21,53	21,56
F.O. ....	25.955	8,79	9,36
F.G.A.A.C. ....	4.587	1,55	1,79
F.A.C. ....	17.182	5,82	5,47
C.G.C. ....	685	0,23	0,23
DIVERS ....	109	0,03	0,09

### DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL Echelles 1 à 19

	Voix	1963 % sur valables	1961 % sur valables
C.G.T. ....	184.660	62,45	61,95
C.F.T.C. ....	62.367	21,09	21,01
F.O. ....	26.162	8,85	9,48
F.G.A.A.C. ....	3.664	1,24	1,59
F.A.C. ....	17.243	5,83	5,42
C.G.C. ....	953	0,32	0,41
DIVERS ....	651	0,22	0,23

Devant la provocation  
le mensonge et  
l'escroquerie :  
**LA FORCE DU  
SYNDICALISME**

**A** PRES avoir incité les travailleurs à manger du poulet, à suivre le bœuf, sans jamais le rattraper, la chanson si souvent fredonnée des augmentations de salaires génératrices de la hausse des prix est reprise en chœur par le Gouvernement omnipotent et plein de suffisance.

Les prix ? De février 1962 à février 1963 la viande de bœuf a fait un nouveau bond de 10 %, les œufs de 54 %, les pommes de terre de 48 %, les oranges de 20 %.

Par différentes manœuvres les indices de prix ont été truqués, afin de masquer la vérité et surtout de léser les travailleurs les plus mal payés, ceux qui se trouvent au niveau du SMIG.

On a essayé de tromper les travailleurs et particulièrement ceux qui, comme les cheminots, dépendent directement ou indirectement de l'Etat-patron, en inaugurant la politique du « rendez-vous ». Au 1<sup>er</sup> janvier, rien à faire, mais en septembre on fera les comptes, en attendant continuez à croire au Père Noël... Demain ce sera la « fiesta » demain... toujours demain !...

**L**ORSQUE les salariés de l'Etat-patron se mettent en grève c'est le déclin, on attend que les Mineurs en soient à leur quatrième semaine de lutte pour offrir... un rendez-vous en septembre !

Et encore, après avoir tenté de violer une nouvelle fois le droit de grève par la réquisition, le Gouvernement gaulliste tente de dresser l'opinion publique contre ses salariés en laissant croire que l'augmentation des salaires nécessitera de nouveaux impôts !

**D**EVANT la ruse de l'escroquerie à la politique soi-disant sociale, devant les discours « Bon Papa » de l'inconditionnel de service, les cheminots, comme les mineurs, doivent obtenir les satisfactions que depuis trop longtemps on leur promet. Nous devons répondre aux provocations du Gouvernement en démontrant notre force sans prêter le flanc à ses tentatives de division.

Nous devons être des travailleurs conscients et organisés dans le syndicalisme. Le syndicalisme reste la seule force de contestation du pouvoir absolu, le seul lien efficace des travailleurs en lutte. A chacun de faire le maximum pour renforcer la C.F.T.C. !

Maurice DUBOIS.



**EST - EQUIPEMENT** - sport  
14, rue de la Fidélité, PARIS - Gare de l'Est  
**TOUS VETEMENTS CHAUSSURES - BONNETERIE EQUIPEMENTS - SPORTS SKI - CAMPING - HIVER Rayon spécial enfants Tarif spécial "CHEMINOTS" Mentionnez "Cheminot de France"**

**LOURDES.** Pension de Famille LERINS 51, rue du Bourg - 10 m. des Sanctuaires B. table, B. accueil. Px très réduit p/ cheminot. Garage gratuit.

**NICE HOTEL-PENSION GILBERT**  
14, rue Pertinax PLEIN CENTRE TOUT CONFORT Prix très modérés Ecrire

**AUVERGNE LA BOURBOULE** (Alt. 850 m)  
Pension de Famille PAVILLON SAINT-MICHEL Tél. 3-89  
Cuisine bourgeoise - Prix modérés Cure thermale et Cure d'air Vaste parc ombragé et clos Transport gratuit aux Etablissements

**LOURDES.** Hôtel-Pens N-D de FOURVIÈRE, 17, rue P.-de-Foucoult (Prol. Ciné-Pax). Pens., 1/2 pens. tout confort, cuisine soignée, prix modéré. Tél. 9-03

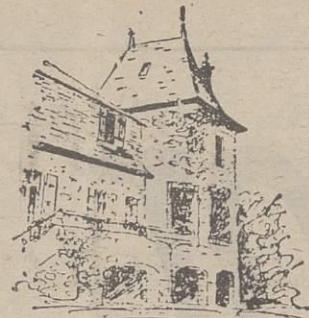
**LOURDES HOTEL SAINT-MARTIN** Bd de la Grotte. Tél. 4-39 Cuis. soign. Ascens. Réduct. aux Cheminots

**LOURDES** Pension du Bourg, 49, r. du Bourg, cuis. soignée, prix spéciaux p/ cheminots actifs et retraités

**LOURDES** Pension de famil. Courant 19, r. des Pyrénées, cuis. soignée. Prix mod. Rdé aux cheminots.

**LOURDES** Hôtel de Rome, Abadie et Domèc, prop. 53, rue de la Grotte. Prix spéciaux cheminots.

**ST - PARDOUX - LA - CROISILLE** (Corrèze) hôtel « BEAU SITE ». Cad. unique, F. cuis. Pêche — Repos — Excursions assurées.



## NOTRE MAISON FAMILIALE

LES demandes de séjours à Terines ont affluées et il ne reste guère de places pour juillet et août.

C'est pourquoi nous invitons les ménages sans enfant, ou ayant des enfants n'allant pas encore à l'école à venir passer leurs vacances à Saint-Denis en juin ou à partir du 15 septembre. Ils seront assurés d'y trouver le repos et le calme et pourront bénéficier de prix plus avantageux.

Il en est de même pour nos camarades retraités qui pourront venir changer d'air dans le site agréable de notre M.F.V.

Est-il besoin de rappeler que ceux qui ont mal supporté les fatigues d'un hiver rigoureux peuvent obtenir une participation de la Caisse de Prévoyance pour une cure de repos à Saint-Denis.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu en écrivant à :

M.F.V. DES CHEMINOTS C.F.T.C.,

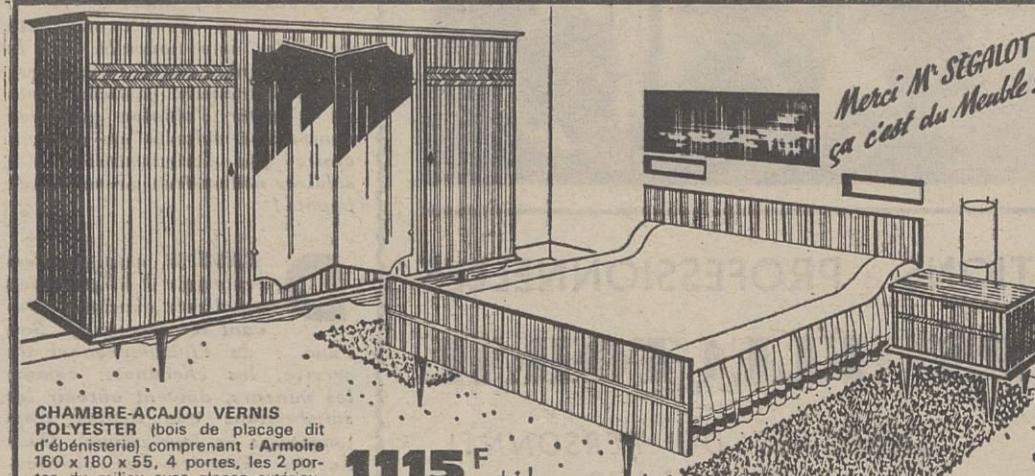
26, rue de Montholon, Paris (9<sup>e</sup>).

(Joindre un timbre pour réponse.)

**Enrichissez votre table avec cette magnifique ménagère argentée**



Une formule sociale extraordinaire chez M. Ségalot  
**l'assurance crédit-maladie**



**SÉGALOT**  
52 avenue du gal Leclerc - PARIS 14<sup>e</sup>  
métro : Mouton-Duvernet - Parking  
Ouvert tous les jours sauf dimanche

### AVANTAGES

- Livraison et installation gratuites dans toute la France.
- Reprise en compte de vos anciens meubles au plus haut cours.
- 18 mois de crédit sans formalité.

### GRATUIT

catalogue triple Edition en couleurs Réf. 129

## COURRIER DE LA MUTUELLE

### DEUX RÉUNIONS IMPORTANTES

DIMANCHE 5 MAI

26, rue de Montholon - PARIS (9<sup>e</sup>)

Salle 135

1<sup>o</sup> A 9 heures :

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 1963

#### ORDRE DU JOUR :

- Allocution du Président.
- Rapport moral portant notamment sur l'application des prestations :
  - Capital-décès,
  - Caisse-maladie.
- Rapport financier.
- Rapport de la Commission de contrôle.
- Renouvellement des Membres du Conseil d'administration dont le mandat vient à expiration.
- Modification des statuts.
- Examen des suggestions de sociétaires.
- Questions diverses.

2<sup>o</sup> Le même jour à 14 h 30, salle 135 :

### RÉUNION D'INFORMATION

Sur la Mutualité et les questions particulières à notre Mutuelle

Tous nos Sociétaires disponibles ce jour-là sont invités à participer à ces deux réunions.

COQUELARD

## Cheminots S. N. C. F. A.

intégrés à la S. N. C. F.

**N**otre action d'amélioration des Conventions et de l'Avis Général P 3 n° 2 vient d'aboutir à deux résultats importants :

En effet, le rectificatif n° 2 du 22 février 1962, après avoir précisé que la période de prise en charge n'interrompt pas l'avancement en échelon — ce qui est tout simplement logique — édicte :

2<sup>o</sup> L'indemnité différentielle prévue au 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 4 de la Convention du 14 mai 1962 doit être payée non seulement aux agents placés lors de leur intégration sur une échelle inférieure à celle qu'ils avaient à la S.N.C.F.A., mais encore :

- Aux agents placés sur un grade de même échelle, mais comportant une prime dont la valeur moyenne théorique est moins élevée que celle correspondant au grade qu'ils avaient à la S.N.C.F.A. ;
- Aux agents qui bénéficiaient à la S.N.C.F.A. d'un complément de rémunération en vertu des articles 151 à 155 du règlement P 2.

L'article 151 concerne la :

- Mutation avec avancement ou sans avancement pour les besoins du service.

L'article 153 concerne la :

- Mutation à un grade inférieur, pour troubles visuels ou inaptitude reconnue après examen psychotechnique ou visite médicale, après quinze ans de service dans un grade du service de conduite.

3<sup>o</sup> Il a été décidé que les résultats obtenus aux examens subis à la S.N.C.F.A. (pour l'accès à un grade de début ou pour l'avancement en grade) seront désormais validés pour la nomination aux emplois correspondants de la S.N.C.F.A.

Nous enregistrons avec satisfaction ces décisions, mais nous rappelons que nous avons demandé les mêmes mesures pour nos camarades de Tunisie et du Maroc dès la première parution

**Charlemagne BROUTIN**

n'est plus

**U**NE foule immense a conduit à sa dernière demeure un des fondateurs de la C.F.T.C., Charlemagne Broutin. Elle lui a rendu un dernier, affectueux et solennel hommage.

Sa vie est mêlée aux grandes heures de la genèse, de la percée et du développement de la C.F.T.C., particulièrement dans la région Nord où il s'est dépassé sans compter jusqu'à son dernier souffle. Notamment au sein des organismes de la vieillesse.

Ancien cheminot, il a débuté à l'échelle 5 en 1911 aux Ateliers d'Hellemmes, il fonde en 1912 le syndicat d'Hellemmes, puis, après la guerre de 1914-18 il poursuit son action dans la métallurgie et devient le président de cette Fédération aux heures décisives de 1936.

Devant ce cheminot d'honneur qu'est Charlemagne, la Fédération s'incline doucereusement et assure sa famille de toute son affectueuse amitié.

### HOTEL DU MUSEUM

9, rue Buffon - Gare Austerlitz

LE FOYER DU CHEMINOT !

# ENFIN ! REVALORISATION DES PRESTATIONS FAMILIALES SUPPLÉMENTAIRES

A partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1963

C'est en fait l'alignement sur les fonctionnaires que nous réclamons en tant que C.F.T.C. depuis le 1<sup>er</sup> avril 1962, le relèvement est réalisé au 1<sup>er</sup> janvier 1963 et sera payé fin mars avec le rappel correspondant. La majoration est d'environ 11 %, mais elle est plus importante pour un et deux enfants qu'à partir du troisième.

## MONTANT MENSUEL

ÉCHELLES	NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE			
	Un enfant	Deux enfants	Trois enfants	Pour chaque enfant en sus
	F	F	F	F
1	10	30,90	59,80	36,10
2	10	32,90	64,30	37,20
3	10	33,30	65,60	37,80
4 et 3 L	10	34	67,30	38,50
5	10	35	69,90	39,90
6 et 5 L	10	36,10	72,90	42,20
7 et 6 L	10	37,30	76,20	44,70
8 et 7 L	10	38,80	80	47,50
8 bis	10	39,20	81,30	48,50
9 et 8 L	10	40,30	84,10	50,60
9 bis	10	40,80	85,40	51,50
10	10	42,60	90,20	55,20
11 et 10 L	10	44,70	95,80	59,30
12 et 11 L	10	47,10	102,40	64,30
13 et 12 L	10	49,90	109,80	69,80
14 et 13 L	10	52,90	117,60	75,70
15 et 14 L	10	57	128,60	83,90
16 et 15 L	10	61,30	140	92,50
17 et 16 L	10	63,40	145,70	96,80
18 et 17 L	10	63,40	145,70	96,80
19 et 18 L	10	63,40	145,70	96,80
T 1	10	34,40	68,30	38,90
T 2	10	37,30	76	44,50
T 3	10	39,30	81,50	48,70
T 4	10	42,50	90	55
D 1	10	25,30	44,10	22,60
D 2	10	26,10	46,20	25,80
D 3	10	26,50	47,40	27,80
D 4	10	27,50	53,20	32
D 5	10	29,50	56,10	33,80

## ASSURANCES

Nous invitons nos camarades à profiter des tarifs :  
 1<sup>o</sup> Assurance Automobile, Scooter, Vélo-moteur  
 2<sup>o</sup> Incendie  
 3<sup>o</sup> Responsabilité civile  
 4<sup>o</sup> Individuelle Accidents spécialement établis pour les syndiqués C.F.T.C.

RENSEIGNEMENTS GRATUITS s'adresser à :

**SO GE TE. CO.**  
 9, rue Buffault, PARIS (9<sup>e</sup>)  
 TRU. 50-20  
 Assureur-Conseil de votre Fédération

**PRÊTS** IMMEDIATS SUR L'HONNEUR OFFICE FONCIER  
 8, bd des Moulins MONTE CARLO

**Le CHEMINOT de France**  
 REDACTION et ADMINISTRATION  
 26, rue de Montholon, 26 PARIS (IX<sup>e</sup>)  
 Téléphone : TRUDaine 91-03

Compte chèque postal : Fédération Paris 26-44

Abonnement annuel : 5 NF (compris dans la cotisation syndicale)

POUR LA PUBLICITÉ s'adresser

AGENCE PUBLICAT 24, bd Poissonnière PARIS (9<sup>e</sup>)  
 Téléphone : PROvence 86-51

Le Gérant,  
 Maurice DUBOIS



IMPRIMERIE SPÉCIALE du « CHEMINOT DE FRANCE »  
 5, rue du Cornet, Le Mans — 49.500

Travail exécuté par des syndiqués

# L'AGENT DE L'EXPLOITATION ? Un "pion" sur l'échiquier S.N.C.F.

« Les repos compensateurs sont, en principe, accordés dans les périodes creuses, de manière à permettre notamment, une utilisation satisfaisante des réserves. Ils sont attribués par journées entières (isolées ou groupées et accolées si possible à un repos périodique), exceptionnellement par demi-journées. Les dates en sont fixées en fonction des nécessités du service et, dans toute la mesure du possible, des désirs des agents. »

Ce texte séditieux est la copie d'un paragraphe de l'annexe à l'Avis Général P4 n° 1 du 19 novembre 1962 approuvée par deux lettres du Ministre des Travaux Publics et des Transports.

On peut épiloguer sur ce texte : le « en principe » du début n'est pas aussi franc que nous l'aurions souhaité ; le « dans toute la mesure du possible... » de la fin, n'est pas suffisamment net. Mais enfin il est tout de même question « des désirs des agents », ce qui sous-entend qu'ils puissent les exprimer.

Suivons donc l'application — Prenons une « directive régionale » qui concerne le service EX.

1. — Les congés doivent être accordés par priorité sur les repos compensateurs, ces derniers pouvant, le cas échéant, être payés ;

2. — Les repos compensateurs (RK) sont en principe accordés dans les périodes creuses de manière à permettre une utilisation satisfaisante des réserves. Les repos peuvent être donnés par avance isolés ou accolés si possible à un repos périodique, les dates en sont fixées en fonction des nécessités du service et, dans

toute la mesure du possible, des désirs des agents.

3. — En conséquence, il convient d'inviter vos Chefs d'Etablissement à tout mettre en œuvre pour attribuer dès maintenant, le maximum de repos compensateurs, dans les conditions fixées ci-dessus, étant entendu que les jours d'attribution de ces repos compensateurs sont déterminés par les C.P.S. et qu'ils n'ont pas, comme les congés, à être demandés par les agents.

Les passages en gras étaient soulignés dans le texte de la directive. Le lecteur constatera qu'entre le texte initial et la directive régionale il y a déjà des nuances qui vont toutes dans un sens restrictif. On pourrait demander au Rédacteur comment il peut être tenu compte « dans toute la mesure du possible, des désirs des agents » pour l'attribution des R. K. si ceux-ci « n'ont pas à être demandés par les agents ».

Suivons toujours plus loin l'application des directives nationales, revues et corrigées par les directives régionales. Sautons tous les échelons intermédiaires pour arriver à la base. Le 1<sup>er</sup> paragraphe de la directive régionale semble vouloir dire qu'au niveau d'un établissement on doive d'abord satisfaire les demandes de congé par priorité sur les demandes de R. K. Au niveau de la base voilà comment les choses se passent : « Un agent demande un R. K. pour le 15 mars par exemple, on lui attribue d'office un congé ! »

La décision unilateral de notifier 48 heures à l'avance l'attribution d'un congé non demandé est un abus de pouvoir intolérable. Si nous protestons à la Direction du Personnel, on nous répondra que jamais on a donné de pareilles instructions, que

dans une profession aussi nombreuse, décentralisée les erreurs sont toujours possibles. Quant ces « erreurs » sont aussi généralisées qu'elles le sont au service de l'exploitation il existe une situation grave et la Direction ne peut pas s'en tirer en rejetant la responsabilité sur des gens « qui ne comprennent pas toujours ».

Le congé attribué d'office, le congé refusé sans motif et sans proposition, sans compter les infractions à la réglementation du travail, l'interprétation restrictive des textes contractuels, tout cela est monnaie courante à l'exploitation en particulier. Le manque de personnel saute aux yeux mais les contrôleurs de G5 ne s'attardent pas à aider les échelons de base à organiser le travail pour faire face aux demandes légitimes du personnel en matière de repos et congés. Non ! ils sont les gendarmes de la compression et c'est tout !

Regardez la fiche 5 P2 Ex. ci-dessous, elle existe à des milliers d'exemplaires. Le 12 février on notifie un refus de 3 jours de congé du 14 au 16, sans motif, sans proposition et ce n'est pas la première fois que ces mêmes congés 1962 sont refusés à ce même agent dans les mêmes conditions.

Un beau jour on lui proposera un congé pour le lendemain sans aucun souci de ses désirs, simplement parce qu'on aura un trou, une exception ? Non ! la règle habituelle dans laquelle on est installé depuis des années. Des hommes, ces cheminots EX ? Non, des pions ! Un jour ils deviendront enragés et ils mordront. Recherchera-t-on la cause profonde, loin-aine de leur maladie ? Ou, avec la même désinvolture, décidera-t-on souverainement de les abattre car ils sont incurables ?

## Un exemple entre mille d'une fiche 5P2 et de la brièveté de la réponse

COMMANDE					
(Voir au verso les particularités éventuelles de la commande)					
REEMPLACEMENT					4 CHEF DE CHANTIER ou CPS
Nom	Grade	Code chantier	Poste N°	Période	
				du _____ au _____	
				du _____ au _____	
				du _____ au _____	
Nom, Prénom : <i>Hélène Louis</i>					Etablissement : <i>BRUNSWICK</i> ou Chantier : <i>colis Postaux</i>
Le congé (1) est accordé du <i>14</i> inclus, au <i>16/2</i> inclus					Le <i>12 FEVR 1963</i> à <i>196</i>
Le congé (1) soit <i>1</i> jours de congé, et <i>0</i> jours RC ou F					Le Chef d'Établissement,
(1) Rayer la mention inutile.					0.001.0512 (5 P2 EX)
Nombre de jours de congé restant à prendre <input type="text"/>					
PARTICULARITÉS DE LA COMMANDE					
<i>Le congé pourrait être accordé du _____ inclus, au _____ inclus</i> <i>ou du _____ inclus, au _____ inclus</i>					
<i>Si vous acceptez l'une de ces périodes, il vous suffira de me retourner la présente décision jointe à une nouvelle demande de congé 5P2 dûment remplie, avant le _____ 196</i>					

# LES CHEMINOTS NE VEULENT

COMMUNIQUE COMMUN DU 16 MARS

Le Gouvernement a désisi la Commission du Statut des Cheminots de ses prérogatives en matière de rémunération au profit d'un « Comité des Sages » qu'il a désigné unilatéralement. Ce faisant, le Pouvoir annule les engagements formels qu'avait pris le 5 mars, le ministre des Travaux publics devant les représentants des organisations syndicales.

Les Fédérations de cheminots C.G.T., C.F.T.C., F.O., F.G.A.A.C. protestent vivement contre cette grave décision autoritaire; force est de constater une fois de plus, les Pouvoirs publics ne laissent aux Cheminots d'autre recours que l'action pour faire valoir leurs droits.

En conséquence, les Fédérations décident d'appeler les Cheminots de tous grades et de tous services à cesser le travail pour une durée de 24 heures du vendredi 15 mars à 4 heures au samedi 16 mars à 4 heures.

Paris, le 14 mars 1963.

COMMUNIQUE COMMUN DU 14 MARS

La fédération des cheminots C.F.T.C. félicite tous les cheminots pour leur participation massive à la grève de 24 heures du 15 mars 1963 (vendredi).

Elle est persuadée que cette action dont les modalités ont été fixées en commun par l'ensemble des organisations syndicales sera de nature à provoquer une salutaire réflexion des pouvoirs publics.

Elle estime que la convocation dès demain des organisations syndicales de cheminots par le président de la « commission des sages » n'est certainement pas sans rapport avec la détermination manifestée par les cheminots.

La fédération C.F.T.C. des cheminots rappelle sa revendication immédiate : le règlement d'une allocation exceptionnelle de 100 F par agent majorée de 25 F par personne à charge.

Elle fait confiance aux cheminots pour maintenir jusqu'à samedi matin 4 heures, terme fixé par l'ensemble des fédérations, le magnifique mouvement qui se déroule présentement.

Paris, le 15 mars 1963.

COMMUNIQUE C.F.T.C.  
DU SAMEDI 16 MARS A 18 H. 30

Après la première prise de contact avec la Commission des Sages, le samedi 16 mars 1963, la Fédération des Cheminots C.F.T.C. considère que le travail d'une telle commission eût été de nature à prévenir de nombreux conflits entre le Gouvernement et les travailleurs du secteur nationalisé.

Les premières confrontations confirmont l'opinion que nous avions sur les perspectives et les possibilités de la Commission des Sages, à savoir qu'elle a simplement une mission d'information et qu'elle n'est pas compétente pour régler les conflits en cours.

En conséquence, il apparaît que les discussions doivent reprendre sans délai à la Commission du Statut des Cheminots pour tenter de trouver une solution aux revendications posées.

La tension qui s'est manifestée cette semaine et qui a été concrétisée par les actions des 12 et 15 mars pourrait être apaisée si le Gouvernement prenait, dans tout prochaines jours, en considération la proposition de la C.F.T.C. de payer à tous les cheminots (actifs et retraités) une allocation exceptionnelle de 100 F majorée de 25 F par personne à charge.

Les Fédérations des Cheminots ont tenu une première réunion ce jour 16 mars et ont décidé de se rencontrer à nouveau lundi 18 mars pour arrêter en commun des décisions d'action.

La Fédération.

COMMUNIQUE COMMUN DU 18 MARS

Après l'annulation pure et simple des discussions à la Commission Mixte du Statut depuis le jeudi 14 mars 1963, aucun élément nouveau ne permet de penser que le problème des salaires et retraites des cheminots soit susceptible d'être examiné et résolu.

Dans ces conditions, les fédérations de cheminots C.G.T., C.F.T.C., F.O. et F.G.A.A.C., représentatives du personnel d'exécution et des cadres ont décidé d'appeler les cheminots de tous grades et de tous services à un arrêt de travail de deux heures le jeudi 21 mars entre 0 heure et 24 heures selon les modalités qu'elles communiquent à leurs syndicats.

Paris, le 18 mars 1963, 18 heures.

COMMUNIQUE DE LA C.F.T.C. DU 21 MARS

La Fédération des Cheminots C.F.T.C. remercie et félicite les cheminots de tous grades et de tous services qui ont assuré le succès de la journée revendicative du 21 mars 1963.

Cette participation massive aux actions décidées par les Organisations Syndicales démontre aux Pouvoirs Publics et à la Direction de la S.N.C.F. la volonté des Cheminots de voir reprendre sans délais les discussions à la Commission Mixte du Statut en vue de la revolatilisation des salaires et retraites.

Une fois encore, la Fédération des Cheminots C.F.T.C. souligne l'urgence qu'il y a, à donner une suite positive à sa proposition de payer dès la fin du mois de mars, une allocation exceptionnelle de 100 F à chaque cheminot (actif et retraité) et 25 F par personne à charge.

Les difficultés rencontrées par les Cheminots pendant cet hiver particulièrement rigoureux, l'augmentation importante des recettes du trafic voyageurs pendant cette période, justifient amplement la satisfaction immédiate d'une telle revendication.

Paris, le 21 mars 1963.

18 heures.

COMMUNIQUE COMMUN DU 25 MARS

Les Fédérations des Cheminots C.G.T. - C.F.T.C. - F.O. - F.G.A.A.C. ont confronté leurs appréciations sur le rapport du « Comité des Sages ».

Elles considèrent que les dates de références retenues ne tiennent aucun compte ni des discussions et arbitrages antérieurs, ni des observations présentées par les organisations syndicales.

Elles rejettent les conclusions du Comité et exigent une reprise des négociations contractuelles sur les bases proposées par elles.

En conséquence elles décident d'appeler les cheminots de tous grades et de tous services à un arrêt de travail de 2 heures le mercredi 27 mars entre 0 h. et 24 h., selon les modalités qu'elles communiquent à leurs syndicats.

Paris, le 25 mars 1963.

17 Heures.

# PLUS ATTENDRE INDÉFINIMENT

Depuis des mois, depuis des années, dans les mines, à l'E.G.F., à la S.N.C.F., les travailleurs réclament des augmentations de salaires, des améliorations des conditions de travail, des discussions pour débattre de tout cela. Depuis des années, le Gouvernement fait la sourde oreille, replète un peu quand les choses ont l'air de tourner mal. Il dose en finesse la petite amélioration parcimonieusement donnée, le chantage à l'inflation, à la hausse des tarifs ou des impôts et la menace de la trahison.

Peut-on s'étonner qu'après tant de mois, tant d'années de patience, un jour les travailleurs se révoltent? Cor c'est bien de cela qu'il s'agit aujourd'hui. La totalité des mineurs en grève comme un seul homme, la grève de 24 heures des cheminots quasi unanimes le 15 mars sans parler des actions des 12 et 21 mars, c'est l'acte de centaines de milliers d'hommes qui d'un seul coup font grâce à leur maître en disant : ASSEZ!

Assez! aux salaires de misère justifiés par un soi-disant déséquilibre financier de la S.N.C.F. Le Cheminot a-t-il son mot à dire dans la façon dont sont calculés les tarifs? Le parc des 45.000 wagons particuliers à lui seul n'est-il pas le bon loit que l'on va troire tous les jours à la vache S.N.C.F.? Le trafic marchandise a-t-il oui ou non un rendement tarifaire bien meilleur en Allemagne qu'en France alors que les tarifs voyageurs sont à peu près semblables dans les deux pays?

Telles sont les questions que nous posons pour répliquer à la scandaleuse tentative de mise en condition de l'opinion que l'on menace d'impôts nouveaux ou de hausse des prix du billet de 2<sup>e</sup> classe pour l'exciter contre les cheminots.

Assez de cette phobie des effectifs en dessous du minimum et de la gendarmerie de G5 qui coupe les cheveux en quatre avec pour résultat : le repos décalé à la dernière minute, le congé refusé sans justification souvent plusieurs fois de suite.

Et quand à longueur d'ondes on nous rebat les oreilles avec une politique de grandeur, une prospérité retrouvée, des dettes extérieures réglées d'avance, et j'en passe, le Cheminot qui s'est gelé tout l'hiver peut-il être satisfait lorsqu'une prime de froid lui est répartie dans les conditions que l'on sait, c'est-à-dire les plus favorables pour le rendre enrôlé?

Et quand à longueur d'ondes on nous rebat les oreilles avec une politique de grandeur, une prospérité retrouvée, des dettes extérieures réglées d'avance, et j'en passe, le Cheminot qui s'est gelé tout l'hiver peut-il être satisfait lorsqu'une prime de froid lui est répartie dans les conditions que l'on sait, c'est-à-dire les plus favorables pour le rendre enrôlé?

Assez maintenant ? La Commission MASSE a déposé son rapport. Elle a examiné l'évolution des salaires entre septembre 1957 et janvier 1963 et a comparé les salaires des industries nationalisées à ceux du secteur privé.

Pour les cheminots, elle a conclu à un retard pouvant être estimé entre 4,7 et 5,2 % après avoir reconnu 4,3 % pour la

diminution de la durée du travail et 2 à 2,5 % pour les glissements et la prime des dimanches et fêtes.

Voilà pour les conclusions chiffrees. On aura sans doute l'occasion d'en discuter dans le courant de cette semaine alors que ce journal sera déjà imprime.

En admettant que le Gouvernement décide de payer d'un seul coup et tout de suite « l'addition MASSE », est-ce que l'on croit sérieusement dans les milieux gouvernementaux et à la Direction de la S.N.C.F. qu'une telle largeur sera suffisante pour apaiser le climat social à la S.N.C.F. et pour faciliter le recrutement indispensable ?

En gros, cela représenterait une augmentation de 20 à 25 F par mois pour les salariés d'embauchage du personnel d'exécution. Et si, comme on l'a fait si souvent dans le passé, on découpe tout cela en petits morceaux de 1 % ou 0,75 %, est-ce que

assez ! aux salaires de misère justifiés par un soi-disant déséquilibre financier de la S.N.C.F. Le Cheminot a-t-il son mot à dire dans la façon dont sont calculés les tarifs?

Le parc des 45.000 wagons particuliers à lui seul n'est-il pas le bon loit que l'on va troire tous les jours à la vache S.N.C.F.? Le trafic marchandise a-t-il oui ou non un rendement tarifaire bien meilleur en Allemagne qu'en France alors que les tarifs voyageurs sont à peu près semblables dans les deux pays?

Telles sont les questions que nous posons pour répliquer à la scandaleuse tentative de mise en condition de l'opinion que l'on menace d'impôts nouveaux ou de hausse des prix du billet de 2<sup>e</sup> classe pour l'exciter contre les cheminots.

Assez de cette phobie des effectifs en dessous du minimum et de la gendarmerie de G5 qui coupe les cheveux en quatre avec pour résultat : le repos décalé à la dernière minute, le congé refusé sans justification souvent plusieurs fois de suite.

Et quand à longueur d'ondes on nous rebat les oreilles avec une politique de grandeur, une prospérité retrouvée, des dettes extérieures réglées d'avance, et j'en passe, le Cheminot qui s'est gelé tout l'hiver peut-il être satisfait lorsqu'une prime de froid lui est répartie dans les conditions que l'on sait, c'est-à-dire les plus favorables pour le rendre enrôlé?

Assez maintenant ? La Commission MASSE a déposé son rapport. Elle a examiné l'évolution des salaires entre septembre 1957 et janvier 1963 et a comparé les salaires des industries nationalisées à ceux du secteur privé.

Pour les cheminots, elle a conclu à un retard pouvant être estimé entre 4,7 et 5,2 % après avoir reconnu 4,3 % pour la

diminution de la durée du travail et 2 à 2,5 % pour les glissements et la prime des dimanches et fêtes.

Voilà pour les conclusions chiffrees. On aura sans doute l'occasion d'en discuter dans le courant de cette semaine alors que ce journal sera déjà imprime.

En admettant que le Gouvernement décide de payer d'un seul coup et tout de suite « l'addition MASSE », est-ce que l'on croit sérieusement dans les milieux gouvernementaux et à la Direction de la S.N.C.F. qu'une telle largeur sera suffisante pour apaiser le climat social à la S.N.C.F. et pour faciliter le recrutement indispensable ?

En gros, cela représenterait une augmentation de 20 à 25 F par mois pour les salariés d'embauchage du personnel d'exécution. Et si, comme on l'a fait si souvent dans le passé, on découpe tout cela en petits morceaux de 1 % ou 0,75 %, est-ce que

assez ! aux salaires de misère justifiés par un soi-disant déséquilibre financier de la S.N.C.F. Le Cheminot a-t-il son mot à dire dans la façon dont sont calculés les tarifs?

Le parc des 45.000 wagons particuliers à lui seul n'est-il pas le bon loit que l'on va troire tous les jours à la vache S.N.C.F.? Le trafic marchandise a-t-il oui ou non un rendement tarifaire bien meilleur en Allemagne qu'en France alors que les tarifs voyageurs sont à peu près semblables dans les deux pays?

Telles sont les questions que nous posons pour répliquer à la scandaleuse tentative de mise en condition de l'opinion que l'on menace d'impôts nouveaux ou de hausse des prix du billet de 2<sup>e</sup> classe pour l'exciter contre les cheminots.

Assez maintenant ? La Commission MASSE a déposé son rapport. Elle a examiné l'évolution des salaires entre septembre 1957 et janvier 1963 et a comparé les salaires des industries nationalisées à ceux du secteur privé.

Pour les cheminots, elle a conclu à un retard pouvant être estimé entre 4,7 et 5,2 % après avoir reconnu 4,3 % pour la

diminution de la durée du travail et 2 à 2,5 % pour les glissements et la prime des dimanches et fêtes.

Voilà pour les conclusions chiffrees. On aura sans doute l'occasion d'en discuter dans le courant de cette semaine alors que ce journal sera déjà imprime.

En admettant que le Gouvernement décide de payer d'un seul coup et tout de suite « l'addition MASSE », est-ce que l'on croit sérieusement dans les milieux gouvernementaux et à la Direction de la S.N.C.F. qu'une telle largeur sera suffisante pour apaiser le climat social à la S.N.C.F. et pour faciliter le recrutement indispensable ?

En gros, cela représenterait une augmentation de 20 à 25 F par mois pour les salariés d'embauchage du personnel d'exécution. Et si, comme on l'a fait si souvent dans le passé, on découpe tout cela en petits morceaux de 1 % ou 0,75 %, est-ce que

assez ! aux salaires de misère justifiés par un soi-disant déséquilibre financier de la S.N.C.F. Le Cheminot a-t-il son mot à dire dans la façon dont sont calculés les tarifs?

Le parc des 45.000 wagons particuliers à lui seul n'est-il pas le bon loit que l'on va troire tous les jours à la vache S.N.C.F.? Le trafic marchandise a-t-il oui ou non un rendement tarifaire bien meilleur en Allemagne qu'en France alors que les tarifs voyageurs sont à peu près semblables dans les deux pays?

Telles sont les questions que nous posons pour répliquer à la scandaleuse tentative de mise en condition de l'opinion que l'on menace d'impôts nouveaux ou de hausse des prix du billet de 2<sup>e</sup> classe pour l'exciter contre les cheminots.

Assez maintenant ? La Commission MASSE a déposé son rapport. Elle a examiné l'évolution des salaires entre septembre 1957 et janvier 1963 et a comparé les salaires des industries nationalisées à ceux du secteur privé.

Pour les cheminots, elle a conclu à un retard pouvant être estimé entre 4,7 et 5,2 % après avoir reconnu 4,3 % pour la

diminution de la durée du travail et 2 à 2,5 % pour les glissements et la prime des dimanches et fêtes.

Voilà pour les conclusions chiffrees. On aura sans doute l'occasion d'en discuter dans le courant de cette semaine alors que ce journal sera déjà imprime.

En admettant que le Gouvernement décide de payer d'un seul coup et tout de suite « l'addition MASSE », est-ce que l'on croit sérieusement dans les milieux gouvernementaux et à la Direction de la S.N.C.F. qu'une telle largeur sera suffisante pour apaiser le climat social à la S.N.C.F. et pour faciliter le recrutement indispensable ?

En gros, cela représenterait une augmentation de 20 à 25 F par mois pour les salariés d'embauchage du personnel d'exécution. Et si, comme on l'a fait si souvent dans le passé, on découpe tout cela en petits morceaux de 1 % ou 0,75 %, est-ce que

assez ! aux salaires de misère justifiés par un soi-disant déséquilibre financier de la S.N.C.F. Le Cheminot a-t-il son mot à dire dans la façon dont sont calculés les tarifs?

Le parc des 45.000 wagons particuliers à lui seul n'est-il pas le bon loit que l'on va troire tous les jours à la vache S.N.C.F.? Le trafic marchandise a-t-il oui ou non un rendement tarifaire bien meilleur en Allemagne qu'en France alors que les tarifs voyageurs sont à peu près semblables dans les deux pays?

Telles sont les questions que nous posons pour répliquer à la scandaleuse tentative de mise en condition de l'opinion que l'on menace d'impôts nouveaux ou de hausse des prix du billet de 2<sup>e</sup> classe pour l'exciter contre les cheminots.

Assez maintenant ? La Commission MASSE a déposé son rapport. Elle a examiné l'évolution des salaires entre septembre 1957 et janvier 1963 et a comparé les salaires des industries nationalisées à ceux du secteur privé.

Pour les cheminots, elle a conclu à un retard pouvant être estimé entre 4,7 et 5,2 % après avoir reconnu 4,3 % pour la

diminution de la durée du travail et 2 à 2,5 % pour les glissements et la prime des dimanches et fêtes.

Voilà pour les conclusions chiffrees. On aura sans doute l'occasion d'en discuter dans le courant de cette semaine alors que ce journal sera déjà

Precision  
Garantie  
Qualité

**GLEIZES**

HORLOGER JOAILLER depuis 1866

107, rue Saint-Lazare PARIS (9<sup>e</sup>) - TRI. 00-95

Très grand choix de bagues de fiançailles, clips, bracelets, montres, colliers et articles d'orfèvrerie à des prix très étudiés.

Catalogue gratuit sur demande

**C.N.C.**  
le Confort par la Coopération  
REMISE DE PLUS DE 20%

service après vente... le meilleur  
18 mois de crédit

avec le C.N.C., VIVEZ dans la Joie et le Confort !

41, rue du Sentier - PARIS (2<sup>e</sup>)  
Place d'Aligre - PARIS (12<sup>e</sup>)  
112, r de Bagneux - MONTROUGE

**PRÊTS A CHEMINOTS**  
IMMEDIATS SUR SALAIRE  
Ecrire à DELORY, Lagny (5<sup>e</sup>-et-M.)

Prop. récoltant cherche pers. pour vend ses vins vieux Bordeaux bl. et rosé en biles. LACROIX, PAILLET (Gironde).

**GODIN** fabrique des cuisinières au charbon, au gaz, à l'électricité, des appareils de chauffage au charbon et au mazout, des réfrigérateurs et des machines à laver.

n'attendez pas!  
DANS VOTRE ECONOMAT.  
**GODIN**  
Se Confort c'est

UNIVERSAL PUBLICITE

Sur demande **GODIN** à Guise (Aisne) vous enverra gracieusement une documentation complète sur les appareils de cuisine, de chauffage et électro-ménager.

# Exploitation

## LES PETITS ÉTABLISSEMENTS

Le 1<sup>er</sup> mars 1963, le Bureau de la Commission Technique Exploitation adressait au Ministère des Transports, Direction de la Main-d'œuvre, une lettre pour demander l'abrogation du paragraphe D de l'article 7 du Règlement P4, afin que les agents des petites gares (6<sup>e</sup>, stations et haltes) puissent bénéficier effectivement de la réduction de la durée hebdomadaire de travail.

La réponse ci-dessous que vient de nous adresser le service de la Main-d'œuvre ne résout nullement le problème posé.

Nous estimons que la décision du Ministère des Transports maintient une injustice. Les heures creuses dans le travail sont de moins en moins nombreuses et nos camarades doivent bien souvent faire face à de nouvelles sujétions.

Nous poursuivrons notre action sans relâche afin que disparaîsse une mesure discriminatoire.

L. BENOIT

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME  
Direction des Transports Terrestres  
Service du Travail et de la Main-d'œuvre des Transports CT.SN. 4

Paris, le 14 mars 1963  
244, boul. Saint-Germain (VII<sup>e</sup>)

Monsieur le Secrétaire Fédéral,

Par lettre n° 192 du 1<sup>er</sup> mars 1963, vous demandez que soient abrogées les dispositions du paragraphe D de l'article 7 du règlement du 1<sup>er</sup> mai 1945, relatif au régime de travail du personnel régissant de la S.N.C.F.

Votre demande se réfère aux considérations de portée générale qui ont conduit à réduire de 48 h. à 46 h. la durée moyenne hebdomadaire du travail des cheminots et elle tend à remettre en cause le principe même de l'équivalence, disposition essentielle qui relève de la réglementation du travail.

J'ai l'honneur de vous confirmer que l'application du régime des 46 heures aux agents de la S.N.C.F. ne doit pas entraîner de modifications aux modalités d'application de la réglementation du travail, la diminution de 48 h. à 46 h. de la durée hebdomadaire du travail étant compensée par l'attribution de repos.

Les dispositions ci-dessus ont été longuement examinées au cours de plusieurs réunions de la

Commission mixte du Statut et il ne paraît pas possible d'envisager l'application de mesures particulières uniquement pour les agents des gares de 6<sup>e</sup> classes, des stations et des haltes.

Veuillez, agréer, Monsieur le Secrétaire fédéral, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Chef du Service du Travail et de la Main-d'œuvre des Transports

### L'A.D.T. et le P. 4

A S.N.C.F. au cours des dernières années a accompli d'énormes progrès techniques et il est normal que nos patrons veillent que les Chemins de Fer Français soient les premiers sur le plan européen.

Mais ont-ils conscience de la place occupée par les Cheminots français et particulièrement les Agents de Trains dans l'organisation de la profession ?

Quels sont les bénéfices que nous avons tirés de la Modernisation de l'entreprise ? Nous pouvons les compter très facilement et les Roulants Exploitati'on sont certainement des plus défavorisés.

Conditions de travail, reclassement présentés et soutenus par notre Fédération se sont heurtés à l'incompréhension ou à la mauvaise volonté des dirigeants.

Il est cependant normal que l'amplitude, les coupures, les repos périodiques ainsi que les conditions d'attribution de la prime des Dimanches et Fêtes soient examinées à nouveau et que des mesures soient prises pour régulariser la situation d'une catégorie qui demeure indispensable au bon fonctionnement technique et commercial de la S.N.C.F.

Un énorme travail reste à faire, il ne pourra se réaliser que par l'action dans le syndicalisme.

M. BRAUNER.

**COUCOU CHANTANT**  
A titre publicitaire  
Coucou chantant tous les 14 d'heure 2900 Frs  
T 5  
S.H.D. SERVICE 106 r. La Fayette 29 NF  
PARIS X. Metro Poissonnière - Gare du Nord

**PAS DE FETES SANS CHAMPAGNE**  
Roland FLINIAUX  
A Y (Marne)  
Ristourne accordée aux Cheminots retraités et en activité

Toute première et ancienne Maison de Vins fins BEAUNE et BORDEAUX réputation internationale, comptant déjà retraités S.N.C.F. parmi ses collaborateurs, offre représentation disponible pour plusieurs régions de FRANCE Ecr. PUBLICAT, 24, bd Poissonnière, PARIS (9<sup>e</sup>) qui transmettra

**VIN DE VOUVRAY**  
Expédition directe de la propriété EN CERCLE ET EN BOUTEILLES Tarif. Documentation sur demande R. FREYNET,  
Clos de la Rochère, NOIZAY (I<sup>e</sup> et L)

**VINS EN FUTS** DIRECTEMENT PROPRIÉTÉ  
PULTZ Louis, ret. SNCF. Aubais (Gard)

**ASSURANCE AUTO-MOTO**  
Vous avez droit au tarif réduit avec ristourne chaque année sans accident. Conducteur, famille, passagers garantis. Défense de l'Assuré après accident.

**ADAM-ASSURANCE**  
Assureur auto-moto agréé 181, rue Lafayette, Paris (près gares Nord et Est)

# Services Communs

A PROPOS DES RENCONTRES COMMUNES POUR DÉFENDRE NOS REVENDICATIONS

## Un programme commun peut faire reculer la Direction si...

Le 11 mars, à la veille des élections, s'est tenue une rencontre commune des responsables nationaux des commissions techniques nationales « Services Communs » de la C.F.T.C. et de la C.G.T. Nous avons ce jour-là déploré l'absence de nos camarades de la Fédération autonome des cadres et regretté que les camarades de Force Ouvrière ne soient venus qu'à titre d'auditeurs libres c'est-à-dire sans pouvoir de décision.

Fallait-il en conclure que pour eux les jeux étaient faits pour le lendemain, jour des élections.

Devant l'attitude négative de ces Fédérations la C.F.T.C. et la C.G.T. ont publié un communiqué commun pour faire le point, faire part à tous nos camarades qu'ils décidaient de se rencontrer à nouveau le 20 mars et qu'ils invitaient les Fédérations Force Ouvrière - F.A.C. et C.G.C. à participer à cette rencontre.

Une fois de plus nous avons été déçus par l'absence des intéressés le 20 mars.

Faut-il en conclure que les responsables de ces Fédérations se désintéressent des revendications des agents des Services Communs ou faut-il en conclure qu'ils entendent régler seuls tous les problèmes qui restent posés ?

Nous serons bientôt en mesure de répondre à ces questions puisque dans un nouveau communiqué commun en date du 20 mars la C.F.T.C. et la C.G.T. les ont invités pour la troisième fois à une prochaine rencontre fixée au 1<sup>er</sup> avril prochain.

Mieux, lors de cette réunion du 20 mars, la C.F.T.C. et la C.G.T. ont élaboré un projet de protocole d'accord que nous leur avons adressé aux fins d'études par leurs organismes statutaires.

Nous serons donc fixés le 1<sup>er</sup> avril sur les véritables intentions de ces Fédérations et de leur réel désir de faire aboutir les revendications de tous nos camarades.

Nous pensons, quant à nous, que ce n'est pas un mois avant les élections tous les deux ans qu'il faut prendre en charge ces revendications mais en permanence. Le combat ne peut être épisodique quand on a en face de soi une Direction hostile qui s'oppose systématiquement aux demandes des organisations syndicales. Il ne peut pas être mené en ordre dispersé sous le régime actuel. Nous restons persuadés que des bases communes peuvent être trouvées. Ce jour-là, mais ce jour-là seulement, la Direction sera dans l'obligation de nous donner satisfaction. L'obtention de la semaine en 5 jours dans les services centraux et régionaux en est un exemple. Le comprendront-ils ?

Nous ne saurons terminer cet article sans remercier tous nos militants et délégués qui ont assuré la présence de la C.F.T.C. aux élections du 13 mars et tous les cheminots qui ont fait confiance à nos listes. Dans un prochain article nous ferons le point de la situation dans nos filières à la suite de ces élections.

Le Secrétaire Fédéral : D. CERCELLIER.

# Traction

## ROULANT ! LES JEUNES S'ADRESSENT A TOI

A la S.N.C.F., la filière conduite est l'un des rares débouchés qui s'offrent à un ancien apprenti, ou à un jeune cheminot.

Cette branche comporte bien des imperfections, mais l'amélioration de nos conditions de vie et de travail ne dépend que de nous.

Au début d'une année, il est souhaitable que nous prenions contact entre jeunes cheminots, pour voir où nous en sommes en matière d'action syndicale.

Nous formons déjà une équipe de jeunes au sein de la Commission technique nationale des Agents de conduite C.F.T.C. qui pensent qu'il ne faut pas toujours critiquer (cela est facile) et qui sont décidés à mettre tout en œuvre pour que cela change.

« Cela », qu'est-ce que c'est ?

C'est tout ce qui ne va pas dans notre métier, en particulier pour nous les jeunes qui sommes au début de notre carrière.

Nous pensons être ton interprète en citant les principales améliorations que nous voudrions acquérir le plus rapidement possible :

- Maintien du grade et des avantages y afférents en cas d'incapacité permanente au service de la route.
- Diminution du temps de travail.
- Amélioration des amplitudes par la suppression des coupures.
- Meilleure répartition du travail.
- Augmentation du nombre de repos les dimanches et jours fériés.
- Congés annuels : augmentation de la période protocolaire.
- Nomination des faisant fonctions.
- Suppression de la veille automatique.
- Incorporation des primes dans le traitement et augmentation de celui-ci.
- Suppression des commandes de nuit.

Comme tu le vois, le programme est d'importance si nous voulons le voir aboutir, il ne s'agit pas de jouer les marmottes, mais au contraire de s'unir pour nous faire entendre aux différents niveaux de la hiérarchie de la S.N.C.F., afin de prouver à celle-ci notre détermination à améliorer nos conditions de vie.

Nous te demandons de nous faire connaître tes préoccupations sur les problèmes des jeunes roulants (problèmes qui nous sont communs).

A cet effet, rapproche-toi de ton responsable local, fais-lui part de tes suggestions. De même il pourra te fournir une brochure concernant les règlements de sécurité, et la réglementation du travail « P 4 ».

Nous sommes certains que tous ensemble nous réussirons à améliorer nos conditions de travail et par là même notre vie de famille.

Quand cela sera fait, nous penserons à coup sûr que l'action syndicale, est quoi qu'en dise parfois, bien payante.

AVEC UN SYNDICALISME JEUNE, AU SERVICE DES JEUNES, NOUS REUSSIROS.

### JEUNE AGENT DE CONDUITE

Connaissant tes droits

Tu les feras respecter

L'homme doit dominer son travail et non le subir.

FAIS TA COMMANDE DE P 4 ET DE REGLEMENT DE SECURITE A TON RESPONSABLE DE DEPOT.

# A PROPOS DE L'ÉCONOMAT

L'ÉCONOMAT est une organisation, unique en France, fonctionnant dans le cadre de la loi du 25 mars 1910 (article 77 du Code du Travail). Il a pour but de permettre aux Agents en activité ou Retraités de se procurer, dans les meilleures conditions possibles de prix et de qualité, des produits et articles de consommation ou d'utilisation courante, uniquement pour leur usage personnel et celui des membres de leur famille habitant sous leur toit.

## GESTION DE L'ÉCONOMAT

L'Économat, dont le premier magasin fut créé sur la région du Nord en 1847, est administrativement placé sous l'autorité du directeur général de la S.N.C.F. et de représentants du personnel et dirigé par un fonctionnaire supérieur nommé par le directeur général.

Les achats, déterminés en fonction de la consommation, sont décidés par une Commission d'Achat dans laquelle les Organisations Syndicales sont représentées.

La Fédération est représentée à cette commission d'achat par Jean Godfroy, de Moulin.

Bien que partie intégrante de la S.N.C.F., l'Économat est doté de l'autonomie financière et possède, de ce fait, son budget particulier. Il supporte, au même titre et dans les mêmes conditions, les mêmes charges que le commerce privé :

- Impôts, droits et taxes,
- Dépenses de personnel et charges patronales,
- Dépenses de transport (transports par fer obligatoirement),
- Charges de capital,
- Loyers, dépenses mobilier et immobilisations, entretien, etc.

En bref n'ayant sur le plan commercial aucun caractère d'exception, service de la S.N.C.F. et lui rapportant de l'argent, l'Économat est malgré tout, sinon déconsidéré, du moins laissé dans l'indifférence, surtout par les cheminots, les premiers intéressés pourtant par un accroissement du rendement de ce service.

Ne réalisant pas de bénéfice, ses recettes et ses dépenses doivent s'équilibrer en fin d'exercice.

## LES POINTS DE VENTE

L'Économat comprend 6 entrepôts de gros, 222 magasins de vente fixes exploitant, pour la plupart, 6 rayons de vente (Alimentation générale, vins et boissons, combustibles, articles chaussants, textiles, articles ménagers et mobiliers) et 34 rames magasins desservant à dates fixes un grand nombre de localités éloignées des magasins.

Les ventes aux ayants droit s'effectuent :

- Au comptant, contre remise d'un débit numéroté et chiffré
- Ou à règlement mensuel (avis général P 12, No 3) sur présentation d'un livret d'achat délivré gratuitement. Dans ce cas, le montant des achats est retenu sur le bulletin de paie à la fin du mois suivant.
- Ou à crédit long terme (avis général P 12, No 3) reprenant les dispositions légales) pour un certain nombre d'articles de prix élevé et de renouvellement peu fréquent. L'importance du crédit total est limitée à 2.000 NF, une partie — ou acompte — devant légalement être payée au comptant, tandis que le reste ou crédit proprement dit, assorti d'un intérêt réduit, est retenu sur solde suivant un échelonnement qui varie de 3 à 24 mois, en fonction de l'importance de l'achat.

Jusqu'à ce jour, l'Eco a mis au service des cheminots 40 magasins équipés en libre-service, qui, dans leur conception et leur réalisation, servent d'exemple et de test au commerce. L'augmentation du chiffre d'affaires et la moyenne d'achats réalisés dans ces magasins, les plus fortes en France, suffisent à l'attester.

Simultanément, et pour satisfaire les demandes des camarades du Sud-Est,

l'Économat met tout en œuvre pour ouvrir des magasins sur cette région. Il est à déplorer, toutefois, que trop souvent, il ne rencontre pas l'aide désirables des autorités S.N.C.F. ni des responsables de région ou de localités.

L'Économat, bien que supportant les mêmes charges fiscales et d'exploitation que les organisations commerciales privées effectuant des activités identiques, joue sur le plan économique général un rôle indéniable de régulateur des prix et améliore, de ce fait, les conditions d'existence du personnel en facilitant son approvisionnement aux meilleures conditions de prix et de distribution.

## LES CHEMINOTS ET L'ÉCONOMAT

Mais cette action si elle ressort du comportement propre de l'Économat, est aussi l'affaire du cheminot quand il voudra comprendre le rôle important qu'il peut lui faire jouer au stade de la distribution en s'en servant et s'y servant plus qu'il ne le fait. Du même coup d'ailleurs, la S.N.C.F., tutrice de l'Économat, serait bien moins réticente à son égard.

Sans doute tout ne va pas aussi bien que les plus optimistes voudraient le faire croire, et sur le plan du service lui-même, organisation, personnel, etc., il reste beaucoup à faire pour prolonger les résultats déjà obtenus grâce à l'action syndicale. C'est la tâche à laquelle s'accroche le Syndicat de l'Économat avec l'aide de la Fédération.

Si l'Économat est un moyen de lutter contre la vie chère encore faut-il que nous puissions l'aider dans ce rôle de régulateur dont l'action peut rejaillir sur l'ensemble des consommateurs. C'est pour cela que nos représentants souhaitent des contacts permanents sur tout le territoire pour tout ce qui va ou ce qui ne va pas.

Nous nous permettons aussi de suggérer aux Syndicats combien il serait souhaitable qu'à leur initiative soient mis en route auprès des magasins Économat des « Conseils de Clientèle », ceux-ci pourraient traiter d'une foule de problèmes avec les responsables locaux de l'Économat, qualités et prix des marchandises, aménagements, réformes, etc. L'action de ces conseils de clientèle se prolongerait aux travers des différents organismes des régions, jusqu'aux C.L.A.S., C.R.A.S. et C.C.A.S. (où malheureusement il est fort rare que l'on entende parler de l'Économat) et aboutirait à une commission de synthèses et d'études à l'échelon de la Fédération, à laquelle participeraient les régions, l'U.F.R., l'U.F.C. et des techniciens du Syndicat de l'Économat.

Il y a, au travers de l'Économat, un travail intéressant à réaliser sur le plan économique ; nous espérons ardemment que notre appel sera entendu par tous les cheminots, actifs et retraités.

M. C. MARTIN, directeur, est assisté de MM. MAINCENT ingénieur en chef ; BAILLEUL, ingénieur en chef ; DUPUY, ingénieur en chef ; GRIMAUT, ingénieur principal.

La délégation C.F.T.C. est composée de MM. NICOLAS, CHAPLAIS, GISCCLARD, COTTI, CESARD, ROESCH, BARTHELEMY.

### I. — EXAMEN DES GRADES DES AGENTS SEDENTAIRES

- Ebauchages des MV, Situation des MV, OSP et CBRMV.
- Ebauchages d'ouvriers.
- Examen des grades compris entre OPFL 2 et OPFLK
- Grades de petites maîtrise.

La délégation reprend sous ses divers aspects la proposition qu'elle avait présentée en 1958 au sujet des filières manœuvres et ouvriers.

Un échange de vues a lieu à ce sujet.

Elle présente ensuite une nouvelle proposition relative aux filières du Service Électrique.

Elle insiste en particulier sur la situation des régulateurs dans les Centraux sous-stations, estimant que la répartition de ces agents sur quatre échelles différentes ne se justifie pas puisqu'ils assument les mêmes fonctions.

D'autre part, elle fait observer que les Centraux sont équipés de telle façon en personnel qu'on constate dans certaines Régions un avancement rapide de jeunes agents au détriment des anciens.

M. le Directeur fait remarquer à la délégation que les critiques faites s'appliquent surtout aux Régions Nord et Est nouvellement électrifiées ; des transitions sont nécessaires lors de la mise en place de nouveaux services et il n'est pas normal qu'un même emploi soit tenu par des agents de grades différents.

### II. — PROBLÈMES RELATIFS AUX TITRES DE PRODUCTION

- Evolution des différents systèmes.
- Niveau des primes.

M. le Directeur renseigne la délégation sur l'évolution des primes de la filière « Ouvriers » :

En 1963, les primes plafonnées auront pratiquement disparu, et il y aura environ 1/3 de travaux sur temps unifiés pour 2/3 de travaux non tarifés.

Les études de temps se poursuivent et l'on peut estimer qu'on aboutira en définitive à une proportion de près de 50 % de travaux tarifés.

L'écart entre les primes payées, ITU et TNT, a encore été réduit par suite des aménagements apportés en janvier 1963.

Le rapport prime/salaire est maintenu sensiblement constant depuis 1951 et avoisine 10 %.

Après un échange de vues où la délégation conteste le principe même de la prime, la délégation estime que : le rapport actuel de 10 % prime/salaire est insuffisant, et elle estime nécessaire qu'une application intelligente permette de rémunérer à leur juste valeur des travaux délicats non

## Ateliers

# AUDIENCE A LA DIRECTION DU M.T.

tarifés. A ce sujet, M. DUPUY indique que la tarification des travaux d'entretien de l'outillage a été entreprise.

La délégation suggère enfin de calculer la prime sur le taux de l'échelle la plus élevée, dans les cas de grades jumelés, la plupart des travaux pouvant être assurés de la même façon par des ouvriers placés sur des échelles différentes.

M. le Directeur prend note de cette suggestion qui ne peut être examinée que pour l'ensemble des services.

### III. — CONDITIONS DE TRAVAIL

- Amélioration des installations et outillage, en particulier dans les postes d'entretien.

M. MAINCENT renseigne la délégation sur les travaux réalisés ou en voie de réalisation dans les entretiens et postes.

Ces travaux comportent essentiellement :

— La couverture des voies de travail dans les établissements situés dans des zones de climat défavorable.

— Pour ces mêmes établissements, le chauffage des postes et lieux de travail.

Les travaux achevés ou en cours d'achèvement ont intéressé surtout des établissements de la Région Est ; le programme sera poursuivi en 1963.

En ce qui concerne l'outillage, l'acquisition de machines simples, telles que les machines pour le nettoyage de boîtes d'essieu, et d'outils allégés, crics par exemple, est prévue pour améliorer la qualité du travail et les conditions de son exécution

#### b) Vêtements de travail.

La délégation souhaite que la S.N.C.F. participe plus largement à l'achat des vêtements imposés à certaines catégories d'agents, notamment

les visiteurs en service dans les gares voyageurs. De même pour l'achat de chaussures à embout de protection, la S.N.C.F. ayant intérêt à éviter que les agents ne se blessent au cours de leur travail.

D'une façon générale, la délégation demande un élargissement des conditions d'attribution, estimant que, même en ce qui concerne les bleus de travail, ce ne serait qu'une compensation aux frais entraînés par la salissure des sous-vêtements.

La Direction M.T. ne peut prendre position dans une question aussi générale qui intéresse aussi les autres services.

#### c) Application du régime de 46 heures (astreinte, journée de 7 h. 40, semaine en 5 jours).

La Direction M.T. a été saisie de diverses questions relatives à l'astreinte. Ces questions seront traitées par la Commission du Statut.

— Journée de 7 h. 40 : la délégation cite un exemple et pense qu'il y aurait intérêt à donner satisfaction aux agents des postes d'entretien qui sollicitent le régime de la semaine anglaise.

— Semaine en 5 jours : un certain nombre d'Établissements de province auraient voulu que leur soit appliqué ce régime de travail.

Cette question ne peut être traitée qu'en fonction des conditions locales sans perdre de vue les inconvénients d'un allongement de l'amplitude de la journée de travail.

La lecture de ce compte rendu officiel confirme ce que nous écrivions le mois dernier « le bouleversement de la filière ne semble pas être pour demain ».

Ce qui confirme également qu'il ne suffit pas de poser les questions pour obtenir sa satisfaction, mais qu'il faudra que les gars de la filière posent des actes.

J. CHAPLAIS.

## RÉNOVÉ, RAJEUNI POUR MIEUX VOUS SERVIR :

### AU CARILLON D'OR

Attend votre visite et vous offre le plus grand choix, les meilleurs prix.

BIJOUX - MONTRES  
COUVERTS-CADEAUX

REMISE  
RÉELLE  
10%  
aux Cheminots

AU CARILLON D'OR

Tous nos prix sont affichés

22-24, AVENUE SECRÉTAN. PARIS 19<sup>e</sup> NORD 32-87

AGENT OFFICIEL DES MONTRES « ZODIAC »

Fournisseur des Chemins de Fer Suisses

vous pouvez tout faire  
avec les machines à bois  
les plus satisfaisantes et  
les moins chères d'Europe

#### COMPARÉZ VOUS-MÊMES...

Super-dégauchisseuse 150 mm .....  
Scie circulaire à table inclinable à 45° .....  
Toupie .....  
Combinée 5 opérations .....  
(que vous pouvez acquérir par éléments séparés)

#### 14 MODÈLES DE MACHINES

Tous nos prix s'entendent toutes taxes comprises.  
Toutes nos machines sont couvertes par une garantie illimitée.  
Plus de 120.000 machines en service à l'entière satisfaction des utilisateurs. Crédit de 3 à 18 mois sur demande. Envoi du catalogue complet n° 505 contre 1 F en timbres.  
Livraison très rapide.

AHOR



AHOR

14, rue Geoffroy St Hilaire  
Paris 5, POR. 45-04

# Le CHEMINOT RETRAITÉ de France



ORGANE DE LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS CHRÉTIENS DES CHEMINOTS

UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS

46<sup>e</sup> ANNÉE - NUMÉRO 541  
MENSUEL - 1<sup>er</sup> AVRIL 1963

## PRENEZ GARDE AU COURANT D'AIR !

Ou la désagréable surprise  
de se voir claquer une porte au nez

**M**EPHISTOPELES, se présentant à l'appel de Faust, se voit d'abord congédier, aussi fait-il remarquer au docteur : « Ce n'était pas la peine de me faire venir de si loin, pour me mettre aussitôt à la porte... » Et cependant, il parvint à engager le dialogue...

Nous fûmes moins heureux, quand le 14 mars, ne possédant ni ses artifices, ni un pouvoir de persuasion, nous effectuâmes vers le boulevard Saint-Germain, un haut-le-pied inutile.

Le 5 mars, le ministre des Travaux Publics, aux déléguations des différentes Organisations Syndicales qu'il recevait en audience, promettait d'ouvrir toute grande la « porte de la Commission mixte du Statut », nous devions siéger sans désemparer pour faire le point du retard de la rémunération des cheminots sur le secteur privé, et ce, dès le 14 mars.

Avec la Fédération nous — retraités — étions convenus et les autres organisations siégeant à la Commission étaient aussi d'accord, qu'il faudrait toujours sans désemparer, poursuivre ces travaux par un débat au fond sur les retraites.

Si l'on admet que les salaires d'activité sont inférieurs à ceux du secteur privé, le retard doit être comblé. Il faut aussi convenir, de surcroît, que nos pensions de retraite qui subissent un double préjudice appellent une substantielle revalorisation. Le salaire de base reconnu inférieur, est, de plus, obéré d'éléments importants : indemnités de résidence, complément de traitement non liquidable.

Nous l'avons tant de fois écrit et répété qu'il est inutile d'insister. Or, dans l'espoir qu'un dialogue allait enfin s'instaurer, nous attendions impatiemment ce 14 mars.

Bien sûr, nous ne nourrissions que des illusions... raisonnables : nous avons ici déjà eu l'occasion de nous en expliquer (revoir « La Lanterne Magique », notre n° 525 du 1<sup>er</sup>-12-1961). Cependant nous sommes toujours prêts à manifester toute bonne volonté pour une confrontation sérieuse devant conduire à l'élaboration d'un programme de rattrapage.

**H**ELAS, ce mois de mars est placé sous le signe de la belligérence et du vent ! aussi, la tempête ayant soufflé dans la soirée du 13, la « porte » s'est brusquement refermée.

Singulière façon pour un gouvernement de manifester sa sympathie à ceux qui, après plusieurs autres batailles ont aussi gagné celle du charbon de l'hiver 1962-1963.

Drôle d'esprit d'équipe manifesté à l'égard d'un ministre à qui ses collègues interdisent de donner suite aux engagements qu'il avait pris quelque dix jours auparavant.

Que des réactions immédiates s'ensuivent, rien que de plus normal que nous, retraités, nous soutenions par tous les moyens en notre pouvoir l'action énergique développée par nos camarades actifs.

Gaston HAILLANT.  
Secrétaire général.

N. B. — Lire dans ce même numéro la relation détaillée des événements qui ont suscité les réflexions ci-dessus.

## Minimum de pension

Nous informons nos camarades que le coefficient applicable aux éléments de rémunération pris en compte pour le calcul de la pension minimum est porté de 90 à 100 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1963.

De ce fait, ledit minimum passe de 3.137,20 F à 3.486 F par an, soit une augmentation trimestrielle de 87,20 F.

Cette mesure est incomplète, car le coefficient 100 n'est pas appliqué, comme on nous l'avait laissé entendre, suite à nos demandes antérieures, à l'ensemble des éléments de rémunération — traitement liquidable — soumis à retenue pour la retraite, afférante au salaire de base de l'indice 100 de la grille hiérarchique.

Signalons que le ministère des Travaux publics intervient à nouveau dans ce sens auprès de son collègue des Finances. Espérons qu'il obtiendra satisfaction.

Rappelons d'autre part que nos demandes comportaient, outre ce qui est expliqué ci-dessus — le calcul du minimum de pension sur l'indice 118 — Echelle 2. Essai (ce qui correspond à la suppression de l'échelle 1).

Nous devrons donc encore poursuivre, notre action en ce domaine.

## RELÈVEMENT des minima de pensions

En application d'une récente décision, le minimum de la pension normale allouée aux agents à service continu a été porté, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1963, à 3.486 F.

Il est rappelé que le minimum ainsi fixé est réduit, pour les titulaires de pensions de réforme, dans le rapport à 25 % de la durée de leurs services valables pour la retraite ; pour les pensions de réversion, les minima sont égaux à la moitié des minima ci-dessus définis.

La trimestrialité payée à l'échéance du 1<sup>er</sup> avril tiendra compte de cette mesure et il s'y ajoutera le rappel dû pour le premier trimestre 1963. Ce rappel figurera, déduction faite de la cotisation à la Caisse de Prévoyance ou à la Caisse de Maladie A. L., dans la colonne 8 de la fiche de décompte qui sera remise aux retraités à cette échéance. Toutefois, pour quelques retraités se trouvant dans une situation particulière (pensions coordonnées, pensions partagées, etc.) la régularisation ne pourra être faite qu'à l'échéance du 1<sup>er</sup> juillet.

Pour le Directeur,  
L'Ingénieur en chef,  
BEYNET.

14 MAI 1963

## 9<sup>e</sup> CONGRÈS de notre Union Fédérale

qui se tiendra au siège de la M. T. C.

26, rue de Montholon - PARIS (9<sup>e</sup>)  
(Métro CADET)

### ORDRE DU JOUR

- 9 h : Ouverture du Congrès par le Président.  
9 h 15 : Formation et mise en place du Bureau.  
9 h 30 : Compte rendu financier - Rapport et conclusions de la Commission de contrôle.  
9 h 45 : Arrêt de la discussion pour élection du Conseil et du Bureau de l'U.F.R.  
12 h 45 : Repas en commun (Prix 9 F.) S'inscrire à l'avance.  
14 h 45 : Reprise de la discussion du rapport d'activité et d'orientation.  
17 h : Vote des motions et résolutions.  
17 h 30 : Discours de clôture du Président.

La carte syndicale à jour des cotisations sera exigée à l'entrée.

Dans la conjoncture actuelle, le Congrès revêtira une grande importance.

Tous nos groupes et secteurs auront à cœur de déléguer le maximum de représentants pour y participer.

Les Conseillers d'Union et des Groupes recevront en temps utile les imprimés d'inscription et le rapport d'activité et d'orientation que nous leur demandons de discuter en commun pour mandater leur délégué au Congrès.

LE COMITÉ PERMANENT.

## Échéance du 1<sup>er</sup> avril 1963

Rappelons à nos camarades que l'échéance d'avril sera inférieure à celle du 1<sup>er</sup> janvier 1963, du fait qu'elle ne comportera plus la prime exceptionnelle de 3 % qui figurait colonne 8 de la fiche de décompte.

## Cumul pension rémunération

La loi de finances du 23-2-1963 et J.O. du 24-2-1963 a modifié les dispositions relatives au cumul d'une pension et d'une rémunération servie par une administration publique ou assimilée.

Art. 16. — Les personnels admis à la retraite, sur leur demande, au titre d'une des collectivités visées à l'article premier, avant d'avoir atteint la limite d'âge afférente à leur ancien emploi, et qui prennent une nouvelle activité dans l'une desdites collectivités, ne peuvent bénéficier de leur pension avant d'avoir atteint l'âge correspondant à cette limite d'âge.

Les personnels auxquels s'applique la réglementation sur les cumuls dans un délai de six mois à compter de la date de la publication de la présente loi, conserveront, s'ils en font la demande dans un délai d'un an à compter de cette date, le bénéfice du régime antérieur.

Nous commenterons plus longuement ces dispositions dans un prochain journal.

## DÉCÈS

Nous apprenons le décès de : Mme BELEY François, femme du dévoué secrétaire de notre groupe de Saint-Etienne.

RACINE André, du groupe de La Varenne.

SOLVERY Louis, du groupe de Roanne.

GUITOU-CALMON Louis, de Paris (13<sup>e</sup>).

BUONO François, rapatrié de Tunisie.

FIEVET Marcel, du groupe de St-Quentin.

À leurs familles, nous adressons nos sincères condoléances et l'assurance de notre profonde amitié.

## UNION FÉDÉRALE DES CHEMINOTS RETRAITÉS

26, rue de Montholon  
PARIS (IX<sup>e</sup>)  
3<sup>e</sup> étage - Porte 315

Permanence  
du lundi au vendredi  
Tél. TRU. 91-03 Poste 315  
C. C. P. Paris CC 7005-34

Correspondance, adhésion, vente du journal et envoi de fonds, exclusivement à l'adresse ci-dessus.

## AVIS IMPORTANT

Nous informons nos adhérents désireux de nous rendre visite que nos bureaux sont transférés dans un autre local. Nos visiteurs devront comme à l'habitude entrer par le 26, rue de Montholon, mais s'arrêter au deuxième étage et se diriger sur le bureau n° 358.

## NOTRE PROCHAIN CONGRÈS

TOUS les ans, dès la sortie de l'hiver, nous avons l'habitude de nous réunir pour faire, ensemble, militants et dirigeants, le point de la situation.

Cette année, notre Congrès aura lieu le samedi 4 mai, lendemain de notre Conseil d'Union.

Nous souhaitons vous y voir très nombreux afin de renouer avec vous les liens d'une affectueuse amitié qui se trouvent, qu'on le veuille ou non, toujours un peu distendus par l'absence.

En dehors du bon travail que nous ne manquerons pas d'y faire ensemble, ce seront de véritables retrouvailles que nous célébrerons dans cette réunion.

Les années passent vite, a-t-on coutume de dire, et pourtant, c'est long tout de même un an !

Que d'événements heureux ou malheureux en jalonnent la route, que de disparus autour de nous ! Aussi combien serons-nous heureux de vous retrouver, vous qui demeurez, et dont certains conservent une étonnante jeunesse intellectuelle et physique ?

Un de nos camarades actifs que nous avions invité à notre Congrès de l'an dernier, me disait qu'il avait été frappé de la vigueur de nos réactions, de la verdeur de notre esprit et du dynamisme que nous apportions à défendre nos revendications.

Je lui ai répondu que ceux qu'il voyait là étaient l'élite, ceux pour lesquels la vie de cheminot actif n'avait été qu'un dur combat pour faire triompher les idées de la C.F.T.C. Ceux qui avaient fait sa trouée dans le monde syndical et pour lesquels le tournant qu'elle prend actuellement n'est pas toujours facilement compréhensible.

C'est là, bien sûr, un problème de générations qui ne pourra être résolu qu'avec beaucoup de bonne volonté réciproque et d'esprit de compréhension. Avec beaucoup de patience aussi et surtout beaucoup d'amour.

De ces problèmes et des autres, ceux qui conditionnent notre vie matérielle nous discuterons le 4 mai.

Nous ferons le point de la situation, nous examinerons ce qui a pu être réalisé et aussi tout ce qui reste à faire.

Dans l'action syndicale, il faut de la persévérance et sans cesse reprendre des questions dont il semblerait pourtant qu'elles puissent être rapidement résolues.

Souhaitons que nos assises se déroulent dans un climat moins opprasant que celui dans lequel vit notre pays à l'heure où j'écris ces lignes.

Souhaitons, qu'avec le ferme propos des uns et des autres, de trouver une solution acceptable pour tous, cette douloureuse crise qui secoue le monde du travail trouve son aboutissement.

Souhaitons que ce mois de mai qui va nous réunir soit non seulement le mois du renouveau de la nature, mais aussi le mois du renouveau dans le cœur des hommes.

Vice-Présidente.  
Marie LEROY,